

NOTE

Les documents contractuels remis en séance plénière comportent leurs principales annexes. Celles mentionnées en italique sont consultables au Service Energie, Réseaux et Prospective – Mission Energie

1. Convention de fourniture de chaleur issue de la centrale de cogénération

- *Annexe 1 : Schéma technique et plans des limites d'intervention des Parties*
- *Annexe 2 : Schéma de comptage*
- *Annexe 3 : Conditions d'occupation du terrain d'implantation de la Centrale*
- Annexe 4 : Garantie de la CUS – indemnité du FOURNISSEUR

2. Avenant n°3 à la Convention de délégation de distribution publique d'énergie calorifique pour le réseau de chaleur de l'Esplanade, du 17 novembre 1998, signée entre La Communauté Urbaine de Strasbourg et la Société nouvelle d'Exploitation Thermique de l'Esplanade (S.ET.E.)

- *Annexes 1 et 1 bis: descriptif des travaux d'extension du réseau (avec plan d'implantation) et des travaux de branchement en chaufferie*
- *Annexe 2 : Liste des équipements de l'installation de cogénération gaz*
- Annexe 3 : Modalités de calcul et de facturation de la redevance de mise à disposition
- Annexe 4 : Modalités de calcul de R1 Q
- Annexe 5 : Compte prévisionnel de l'exploitation établi sur la durée du contrat (en lieu et place du compte précédemment annexé au contrat de Concession)
- Annexe 6 : Traité particulier d'interconnexion (en lieu et place de celui précédemment annexé au contrat de Concession au titre de l'avenant 2)
- Annexe 7 : Convention de fourniture de la chaleur issue de la centrale de cogénération biomasse

du

3. Traité particulier d'interconnexion Esplanade / Elsau

- Annexe 1 : Plan du réseau et de la sous-station d'interconnexion*
- Annexe 2 ; Schéma de comptage*